

LE MAG'EF

EMPLOIS DE LA FAMILLE

2020



vote ↗

DOSSIER

LES ÉLECTIONS TPE : VOTEZ ET FAITES VOTER FO !

pages 9 à 11

#ÉDITO
Richard ROZE
page 3

#ACTUALITÉS
Nouvelle charte
Agrément
Facebook live

#ZOOM
Toutes nos publications
2020 - Guides- Agenda
Recueil...

#UTILE
Comment créer
un compte dans
l'espace adhérent ?

ACCOMPAGNER LA FAMILLE, NOTRE PRIORITÉ



Assistants Maternels et Salariés du Particulier Employeur, le Groupe IRCEM :

- ▶ Gère vos indemnisations en cas d'arrêt de travail
- ▶ Verse votre future retraite complémentaire
- ▶ Propose des aides d'Action sociale
- ▶ Offre des services de prévention au quotidien et au travail



ÉDITO

2021 : ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S ET LES SALARIÉ(E)S DU PARTICULIER EMPLOYEUR SONT APPELÉS À VOTER

Cher(e)s adhérent(e)s,

Au printemps 2021, du 22 mars au 4 avril se tiendront les élections dans les très petites entreprises (TPE, moins de 11 salariés) dont les résultats seront pris en compte dans le calcul de la représentativité des organisations syndicales pour le cycle 2017-2020.

Ces élections concernent notamment les assistantes maternelles et les salariés du particulier employeur. Votre vote est capital. En effet, le résultat obtenu par FO à ces élections détermine notre droit à siéger aux négociations de vos conventions collectives et donc notre capacité à défendre vos droits (salaire, formation, prévoyance, et tous les droits rattachés à la convention collective).

C'est pourquoi, même si de prime abord vous ne vous sentez pas concerné par ces élections, il est absolument décisif que vous votiez afin que nous soyons en mesure de vous défendre en ces temps particulièrement difficiles et incertains.

Comme vous le savez, notre mobilisation au cours des derniers mois a été to-

talement, nous avons été, et nous continuons de l'être, en première ligne sur plusieurs dossiers qui impactaient directement votre activité. Cette mobilisation de tous les instants a été directement liée à la crise sanitaire que nous continuons de subir et à l'incapacité des pouvoirs publics à prendre des mesures claires. Grâce à notre compte Facebook nous avons pu essayer de répondre aux nombreuses que vous vous posiez et surtout nous avons pu vous transmettre en temps réel les informations que nous arrivions à obtenir des autorités.

Ces échanges directs, sans intermédiaire, avec vous, ont révélé toute la mesure de votre détresse. Il nous semblait indispensable de garder la mémoire des récits qui parvenaient quotidiennement jusqu'à nous. C'est pourquoi nous en avons fait un recueil qui recense des dizaines de témoignages que vous nous avez exprimés et que nous avons transmis aux instances nationales aussi bien gouvernementales que de la convention collective. Ceci pour vous dire que plus que jamais nous sommes mobilisés à vos côtés. Nos dernières négociations ont permis de proposer une "convergence" de vos conventions collectives

(assistant(e) maternel(le) et salarié du particulier employeur) qui devraient fusionner à l'horizon de fin 2021. L'occasion d'améliorer les dispositions actuelles et de supprimer certaines incohérences.

Un dernier mot pour vous rappeler que nous avons entièrement retravaillé nos deux sites www.assistantematernelle.info et www.salarieduparticulier.info pour mieux vous servir. Vous y trouverez dans l'espace adhérents, tous les simulateurs dont vous avez besoin au quotidien.

En vous souhaitant une très bonne lecture, n'oubliez pas de passer le message autour de vous à vos contacts **pour voter et faire voter FO aux élections TPE** (Très Petites Entreprises) lors du scrutin qui aura lieu du 22 mars au 4 avril 2021.

En cas de difficultés pour voter, n'hésitez pas à contacter Marie Claire DUFROS qui répondra à toutes vos questions au 06 79 14 95 62.

Richard Roze - Secrétaire Fédéral

SOMMAIRE

L'édito	3
Actualités	4-8
Dossier	9-11
Formation	12

Développement syndical	15
Zoom	16-17
Utile	18



#NOUVELLE CHARTE

UNE NOUVELLE CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



Le syndicat FO des assistant(e)s maternel(le)s n'est pas pour rien dans la conception de cette nouvelle charte.

Ce cadre d'orientation est issu des recommandations d'un travail approfondi de concertation scientifique et publique,

auquel l'ensemble des acteurs de l'accueil du jeune enfant a été associé pendant près d'une année.

Ce texte définit le cadre commun, les principes et les valeurs essentielles que partagent les professionnel(le)s de l'ac-

ueil du jeune enfant. Il concerne l'ensemble des modes d'accueil, individuels et collectifs, et s'adresse à toutes celles et ceux qui les conçoivent, les mettent en œuvre et les font progresser.

#RENDEZ-VOUS

FACEBOOK LIVE : LES RENDEZ-VOUS DES ASSMAT

Avec l'appui de la FGTA-FO, le syndicat national FO des assistant(e)s maternel(le)s a lancé, samedi 12 décembre, un "Facebook Live" via sa page Facebook. Véronique Delaitre et Marie-Claire Dufros, qui ont animé cette première visioconférence, ont répondu en direct aux questions que vous avez posé.

Cette première initiative a été l'occasion de faire le point sur l'actualité et notamment celle liée à la crise du Covid-19 et d'aborder le sujet du contrat de travail.

Cet événement a été un réel succès et vous êtes, à ce jour, près de 5 500 à avoir visionné la vidéo, toujours disponible de la page du syndicat.

Nouveau moyen de communication, le Facebook Live permet à FO de vous accompagner et de vous informer, en restant au plus près de vous.



Nous avons d'ores et déjà programmé d'autres rendez-vous sur le réseau social, au cours desquels nous aborderons les dernières actualités et les thèmes spécifiques à votre convention collective : congés payés, mensualisation, régularisation...

Merci d'en noter les dates dès à présent :

- 23 janvier
- 13 février
- 6 mars
- 20 mars

Nous vous attendons nombreux(ses) pour échanger avec vous...

#AGRÉMENT

RENOUVELLEMENT DE L'AGRÉMENT : MONTRER SON IMPLICATION



La DGCS a proposé un arrêté qui présente un certain nombre de modifications quant au renouvellement de l'agrément. Désormais, l'assistant(e) maternel(le) doit expliquer les démarches qu'il (elle) a entrepris pour améliorer sa pratique professionnelle. Il faudra donc choisir une proposition entre toutes celles qui sont proposées dans cet arrêté. Vous aurez juste à dire soit "j'ai fait une formation",

soit "j'ai participé à une réunion d'informations au RAM ou avec votre association ou votre syndicat", soit "vous avez préparé un livret d'accueil". Il est évident que l'on ne va pas vous demander tout ce qu'il y a sur la liste.

C'est pareil pour tout(e) salarié(e), il faut montrer ce que l'on fait. Quand vous achetez un livre sur un sujet professionnel

il s'agit aussi d'une démarche d'amélioration de votre pratique professionnelle.

De la même manière, si vous avez un passeport formation, montrez-le. Vous ne suivez pas de formation ? Ce n'est pas grave, vous faites sûrement autre chose !

#SANITAIRE

UN SONDAJE FO EN LIGNE POUR CONNAÎTRE VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE EN PLEINE CRISE SANITAIRE

Le syndicat FO des assistant(e)s maternel(le)s a souhaité connaître votre avis sur la manière dont vous vivez professionnellement ces mois de crise sanitaire.

Ce questionnaire nous a aidé à faire le point sur la situation et à en rajouter "une couche" auprès des autorités sur les graves difficultés et insuffisances auxquelles vous avez été confrontées et que vous continuez de subir.

Réaliser notre propre sondage nous a semblé d'autant plus légitime que quelques jours plus tôt, un questionnaire du même type avait été diffusé par la FEPREM dont la vocation, comme chacun sait, n'est pas la défense des salariés. Les résultats obtenus sont éloquents et sans appel. Ils montrent **le sentiment d'abandon pur et simple ressenti par la profession.**

Ainsi, à la question "vous êtes-vous senti soutenu par la PMI et les RAM depuis le confinement ?" Vous avez répondu NON à 87 %. De même, sur les 600 personnes interrogées, 33 % se disaient prêts à changer de profession.



#PÔLE EMPLOI

SAISIR LE MÉDIATEUR PÔLE EMPLOI : UNE DÉMARCHE À NE PAS NÉGLIGER

Lorsque vous rencontrez des difficultés avec les services de Pôle emploi (radiation de la liste des demandeurs d'emploi, trop perçu d'allocations chômage, par exemple), n'hésitez pas à saisir le médiateur Pôle emploi.

Avant cela, il convient d'adresser une réclamation auprès du service concerné de Pôle emploi. Si la réponse du service ne règle pas le différend, alors le médiateur peut être saisi. Ce dernier peut alors déterminer si les motifs lui semblent suffisants et

formuler, si tel est le cas, une réclamation auprès du service Pôle emploi concerné.

La loi du 1er août 2008 a créé la fonction de médiateur à Pôle emploi pour faciliter les relations avec tous les utilisateurs de ses services : demandeurs d'emploi, employeurs et partenaires.

QUAND SAISIR LE MÉDIATEUR PÔLE EMPLOI ?

Il est nécessaire d'avoir préalablement déposé une réclamation auprès de votre pôle emploi. Si sa réponse ne règle pas le différend, vous pouvez alors saisir le Médiateur.

COMMENT SAISIR LE MÉDIATEUR ?

Vous pouvez saisir le Médiateur, de préférence par courrier électronique, ou par voie postale. Merci de joindre à votre demande toutes les pièces utiles à l'examen de votre réclamation.

La médiation à Pôle emploi est constituée d'un Médiateur national à la Direction Générale et de Médiateurs régionaux, un dans chaque région. Vous pouvez indistinctement saisir l'un ou l'autre, vous en trouverez les coordonnées ci-dessous.

COORDONNÉES DES MÉDIATEURS PÔLE EMPLOI

LE MÉDIATEUR NATIONAL

Jean-Louis Walter

Médiateur National

Pôle emploi Direction Générale

1, avenue du Docteur Gley

75987 Paris Cedex 20

mediateur.national@pole-emploi.fr

BRETAGNE

Nathalie Lillo

Médiateur

Pôle emploi Direction Régionale

36, rue de Léon

35053 Rennes Cedex 9

mediateur.Bretagne@pole-emploi.fr

LES MÉDIATEURS RÉGIONAUX

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Christophe Bouchet

Médiateur

Pôle emploi Direction Régionale

13, rue Crépet - CS 70402

69364 Lyon Cedex 07

[mediateur.ara@pole-emploi.fr](mailto:mediateurара@pole-emploi.fr)

CENTRE-VAL DE LOIRE

Marie-Laure Montizon

Médiateur

Pôle emploi Direction Régionale

3A rue Pierre-Gilles de Gennes

45035 Orléans Cedex

mediateur.centre@pole-emploi.fr

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Luc-Michel Horak

Médiateur

Pôle emploi Direction Régionale

Parc Valmy - Le Katamaran

41 avenue Françoise Giroud

21000 Dijon

mediateur.bfc@pole-emploi.fr Bretagne

CORSE

Dominique Bellini

Médiateur

Pôle emploi Direction Régionale

Résidence Opéra,

Boulevard Louis CAMPI CS 50221

20700 AJACCIO CEDEX 9

mediateur.corse@pole-emploi.fr

GRAND EST**Valérie Arnoux****Pôle emploi Grand Est Direction régionale**
27, rue Jean Wenger-Valentin

BP 90022

67001 Strasbourg cedex

mediation.grandest@pole-emploi.fr

HAUTS-DE-FRANCE**Cyril Suquet****Médiateur Pôle emploi Direction Régionale**

28/30 rue Elisée Reclus

59650 Villeneuve d'Ascq

mediateur.hdf@pole-emploi.fr Ile-de-France

Séverine Broilliard**Médiateur****Pôle emploi Direction Régionale**

Immeuble le Pluton

3 rue Galilée 93884

Noisy-le-Grand cedex

mediateur.lfd@pole-emploi.fr

NORMANDIE**Pascal Arnoud****Médiateur régional****Pôle emploi Normandie**

CS 9205376040 Rouen Cedex 1

mediateur.normandie@pole-emploi.fr

NOUVELLE-AQUITAINE**Valérie DAUNAS****Médiateur****Pôle emploi Direction Régionale**

TSA 90 001

33056 Bordeaux Cedex

mediateur.alpc@pole-emploi.fr

OCCITANIE**Sofia Fernandes****Pôle emploi, Direction Régionale**

33/43 avenue Georges Pompidou

31131 Balma Cedex

mediation.occitanie@pole-emploi.fr

PACA**Laurent Estroumza****Médiateur****Pôle emploi Direction Régionale**

34 rue Alfred Curtel

13010 Marseille

mediateur.paca@pole-emploi.fr

PAYS DE LA LOIRE**Franck Turenne****Médiateur****Pôle emploi Direction Régionale**

1, rue de la Cale Crucy

44179 Nantes Cedex 4

mediateur.pdl@pole-emploi.fr

GUYANE**Jocelyne Claire****Médiateur****Pôle emploi Direction Régionale**

BP 223

97325 Cayenne Cedex

mediateur.97310@pole-emploi.fr

GUADELOUPE**Catherine Petit****Médiateur****Pôle emploi**

ZAC Pôle Caraïbes

Bât 1 et 2

97139 Les Abymes

mediateur.guadeloupe@pole-emploi.fr

MARTINIQUE**Florence Troudart****Médiateur****Pôle emploi Direction Régionale**

BP 1067

97209 Fort-de-France Cedex

mediateurmartinique.97210@pole-emploi.fr

RÉUNION**Josée Terrentroy****Médiateur****Pôle emploi Direction Régionale**

Centre d'affaires Cadjee - Bât.C

62 Boulevard du chaudron

BP 7131 97713 Saint-Denis Cedex 9

mediateur-reunion.97410@pole-emploi.fr

MAYOTTE**Abdallah Attoumani****Médiateur****Pôle emploi Direction Régionale**

Pôle emploi Résidence de l'Horloge

33 lot des hauts Vallons

97600 MAMOUDZOU

abdallah.attoumani@pole-emploi.fr

PÔLE EMPLOI SERVICES**Dominique Cavalier-Lachgar****Médiateur de Pôle Emploi Services**

390 rue d'Estienne d'Orves

92709 Colombes Cedex

mediateur.poleemploiservices@pole-emploi.fr

#VISO CONFÉRENCE

LES VISIO-CONFÉRENCES AVEC LA DGCS 2020 : RETOUR SUR CELLE DU 14 OCTOBRE

Depuis la crise sanitaire, les visio-conférences nous permettent de nous entretenir régulièrement avec la DGCS et de lui soumettre les inquiétudes et les nombreuses questions que se posent les assistant(e)s maternel(le)s et que nous recueillons sur notre page Facebook.

La visio-conférence du 14 octobre a été l'occasion pour Véronique Delaitre de pousser un véritable "coup de gueule" face au mutisme des autorités sur des questions urgentes laissées délibérément en suspens.

COUP DE GUEULE DE VÉRONIQUE DELAITRE DU SYNDICAT FO DES ASSISTANTE(E)S MATERNEL(LE)

La rémunération des assistant(e)s maternel(le)s devrait être la priorité des priorités d'Adrien Taquet et de vos services. Or, ce n'est pas le cas puisqu'à chaque visio le sujet revient et nous repartons sans réponse de votre part. Aujourd'hui, vous nous dites on avance sur la rémunération mais je ne pense pas que les assistant(e)s maternel(le)s vont se satisfaire de cette réponse. En tous les cas, le syndicat FO ne se mobilisera pas pour l'aide exceptionnelle comme au mois de mars mais bien pour le maintien de salaire quand un enfant ne vient pas en raison du Covid-19.

Maintenant, je m'adresse à Monsieur Vincent Claude le représentant de la CNAF. La CNAF n'est pas à la hauteur, beaucoup trop de MAM n'ont toujours pas reçu l'aide de 3 €, vous nous invitez à vous adresser un mail pour celles qui n'ont rien obtenu, alors je vous le dis, préparez-vous, vous allez en recevoir !

Aujourd'hui il faut comprendre que les assistant(e)s maternel(le)s sont en souffrance, sur un sondage que nous avons fait, 35% d'entre elles veulent quitter la profession, il est grand temps de réagir et ce n'est pas la première fois que nous le demandons !

Vous nous confirmez l'annonce que nous avions faite il y a quelques jours à savoir



que lorsqu'un(e) assistant(e) maternel(le) est identifié(e) comme "personne contact" par un médecin généraliste ou par l'Assurance maladie et doit être isolé(e) en attendant les résultats du test ou le moment de le faire, un arrêt de travail peut être obtenu en ligne sur le site ameli.fr.

Nous allons demander par l'intermédiaire de nos administrateurs lors du prochain conseil d'administration que l'Ircem enlève les jours de carence comme la Sécurité sociale.

"Vous précisez que les assistant(e)s maternel(le)s ont toute légitimité pour faire respecter le guide ministériel notamment pour demander aux employeurs de porter le masque à l'arrivée et au départ de l'enfant. Pour l'arrivée des enfants le matin, vous précisez bien que la première chose que doit faire l'assistant(e) maternel(le) est de laver les mains des enfants. Que le parent doit prendre du gel hydroalcoolique avant toute chose".

Sur les "1000 jours" nous ne nous exprimerons pas puisqu'il n'y a rien pour la profession.

Concernant la médecine du travail, cela fait des mois que nous attendons il est temps que cela devienne effectif. Sur le fait que les assistant(e)s maternel(le)s peuvent accueillir un enfant supplémentaire 50h par mois sans demande préalable à la PMI juste une information, nous sommes plutôt satisfaits puisque cela reste le libre choix de l'assistant(e) maternel(le) peu importe le nombre d'enfant accueilli. Cela va permettre, nous l'espérons, la formation sur le temps de travail comme tout salarié... Mais cet accueil, bien sûr, ne doit pas être permanent mais exceptionnel.

Pour le renouvellement d'agrément, il est demandé de prouver une démarche d'amélioration continue de sa pratique professionnelle. Vous nous sollicitez afin de vous donner notre avis quant à la nature des documents permettant d'évaluer qu'une AM est engagée dans une démarche d'amélioration continue de sa pratique professionnelle. Vous souhaitez aller au-delà des attestations de tout genre, que les professionnel(le)s montrent les œuvres qu'elles font avec les enfants et leur projet éducatif en relation avec la charte de l'enfant qui va devenir obligatoire pour tous les modes d'accueil.

A-t-on vraiment appris quelque chose aujourd'hui ? Je n'en suis pas certaine.



Les élections qui désigneront vos représentants, vos porte-parole auprès des instances gouvernementales et autorités de tutelle auront lieu, rappelons-le, du 22 mars au 4 avril 2021. Par ailleurs, une négociation est en cours, entre les organisations syndicales et patronales, en vue de la convergence des conventions collectives des assistant(e)s maternel(le)s et des salariés du particulier employeur.

L'avenir de votre profession est en jeu ! Pour garantir la continuité de présence de FO à la table de négociation, votre vote est primordial.

Richard Roze, Secrétaire fédéral chargé de vos secteurs, nous rappelle ici ce que la FGTA-FO a entrepris pour défendre vos droits et porter vos revendications, et les raisons de l'importance de ce scrutin.

#INTERVIEW

RICHARD ROZE : « PRÉSENTS, MOBILISÉS, CONSTRUCTIFS ... »

Propos recueillis par

Quelles ont été les principales actions de la FGTA-FO en faveur des assistantes maternelles et des salariés du particulier employeur ?

Depuis le début de la crise sanitaire, nous les avons accompagnés au jour le jour, notamment au travers des réseaux sociaux, qui sont devenus la courroie de transmission principale entre eux et nous. Les remontées et le recueil de leurs témoignages, de leurs questions et doléances nous ont permis d'établir une liste très complète de revendications, qu'avec le syndicat FO national des assistant(e)s maternel(le)s nous avons portées auprès des autorités de tutelle.

Pourquoi avoir privilégié les réseaux sociaux ?

D'abord parce que les AssMat et les SPE sont des salariés isolés, contrairement aux salariés en entreprises, que les organisations syndicales ont la vocation de défendre et que nous accompagnons par l'intermédiaire de délégués élus qui remontent leurs revendications à la Fédération. Les réseaux sociaux comme Facebook permettent d'établir un contact direct, en temps réel, et grâce à l'action et la persévérance de Véronique Delaire et de Marie-Claire Dufros, nous avons réussi à devenir la première organisation syndicale sur ce réseau en termes d'abonnés : plus de 13 000 à ce jour, c'est considérable !

Quelles revendications le recueil de témoignages a-t-il permis de faire valoir ?

Il y en a un grand nombre, et j'invite celles et ceux qui ne l'ont pas encore téléchargé de le faire, sur le site du syndicat. Elles sont actuellement négociées par les

organisations syndicales d'un côté et la FEPREM, qui est l'organisation patronale, de l'autre, dans le cadre du rapprochement des conventions collectives des secteurs AssMat et SPE. Je peux citer, parmi les principales :

- l'abrogation de l'article 14 concernant les jours d'absence pour maladie de l'enfant,
- les jours fériés majorés à minima à 10 %,
- l'engagement réciproque obligatoire, actuellement refusé par la FEPREM,
- l'augmentation des frais d'entretien, également refusé par la FEPREM,
- le passage des indemnités de rupture à partir de 8 mois d'ancienneté, et pour un montant équivalent à celui défini dans le Code du travail, avec une indemnité de 1/60^e du salaire brut,
- le passage de 45 à 40 heures hebdomadaires,
- la remise des documents de fin de contrat avant la rupture, si celle-ci intervient avant le 25 du mois,
- le maintien du salaire pour les salarié(e)s qui sont jury dans le cadre des certifications de branche et de la VAE,
- la présence d'un représentant de l'emploi dans les réunions paritaires,
- l'application du droit de retrait des Assistantes maternelles...

Et bien d'autres... Les négociations seront longues et complexes car nous souhaitons faire évoluer le droit et nous sommes face à une organisation patronale peu disposée à avancer rapidement : certains dossiers ont ainsi pris du retard...

Existe-t-il une communauté de vues entre les différentes organisations syndicales représentatives ?

Oui, dans une certaine mesure. On essaye de se serrer les coudes et de faire front commun. Nous avons une rencontre intersyndicale avant chaque réunion, mais FO est l'organisation la plus en pointe, la plus proactive dans le cadre de cette négociation de convergence.

Où en êtes-vous sur la préparation du vote ?

Je dois d'abord rappeler une nouvelle fois que ce vote - qui se fera exclusivement par voie électronique - est capital pour assurer la présence de FO à la table de négociations en 2021. Si nous n'obtenions pas le taux de représentativité nécessaire, nous ne pourrions plus défendre, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, les droits et les revendications des assistantes maternelles et des salariés du particulier employeur.

Je le redis donc avec force : votez FO, et faites voter FO aux élections TPE de mars et avril. Pour faciliter votre vote, nous avons prévu de mettre un lien sur la page Facebook du syndicat, sur laquelle nous vous inviterons à vous connecter dès l'ouverture des opérations de vote.

Voter FO aux élections TPE, d'Assistant(e)s maternel(le)s et de SPE qui apporte des solutions

Assistant(e) maternel(le) 100 % engagé(e)...



- Le syndicat initiateur de la Convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur, signée en 2004.
- Un syndicat mobilisé sur les grands enjeux de société, qui combat toutes les réformes fragilisant les plus précaires.
- Soucieux(se) de la santé au travail des assistant(e)s maternel(le)s, qui a créé une bande dessinée pour nous sensibiliser aux troubles musculosquelettiques (TMS).
- Qui mène un travail acharné pour l'accès à la santé au travail et notamment à la médecine du travail.

Salarié(e) du particulier employeur 100 % engagé(e)...



- Un syndicat mobilisé sur les grands enjeux de société, qui combat toutes les réformes fragilisant les plus précaires.
- L'accord de classification signé par FO le 21 mars 2014 constitue une avancée importante dans la reconnaissance de notre statut professionnel.
- En 2018 et 2019, FO a été signataire de la grille conventionnelle des salaires. En 2020, FO n'a pas été signataire de l'accord salaire, la dernière proposition employeur ne couvrant pas l'inflation.
- FO a également obtenu une majoration des salaires conventionnels de 4 % pour les salarié(e)s détenteur(trices) des trois titres professionnels.

AssMat et SPE 100 % protégé(e)s

JE VOTE FO, qui a obtenu pour nous le bénéfice d'indemnités journalières en cas d'arrêt maladie, mais également un fonds d'action sociale IRCEM et un fonds d'action sociale de branche, pour venir en aide aux plus fragiles d'entre nous.

- Nous bénéficions du contrat de prévoyance IRCEM qui nous assure une couverture complémentaire en cas de maladie, d'accident ou d'invalidité.
- Lors de la crise sanitaire, FO a saisi ses administrateurs pour régler les dysfonctionnements dans nos dossiers.

INFO ASSMAT ET SPE

En 2016, un accord tripartite entre l'État, les partenaires sociaux et la fédération des particuliers employeurs a été signé pour lutter contre le travail illégal.

c'est soutenir un syndicat Salarié(e)s du particulier employeur s concrètes et solidaires

FO : le syndicat 100 % aux côtés des AssMat et des SPE

- FO participe à la désignation des conseillers prud'homaux pour défendre les droits des assistant(e)s maternel(le)s et des salarié(e)s du particulier employeur en cas de conflit avec leurs employeurs.
- Organisation à leur service pour écouter, agir et défendre, FO les informe régulièrement par le biais de ses sites Internet et sa page Facebook en diffusant de la documentation pratique pour mieux appréhender les textes qui les concernent.
- Tout en fournissant une assistance réactive et véritablement personnalisée, en négociant les salaires et défendant les conditions de travail, FO s'est mobilisée en priorisant "le salaire maintenu" face à la mise en place par le gouvernement de l'activité partielle.

FO : le syndicat 100 % utile

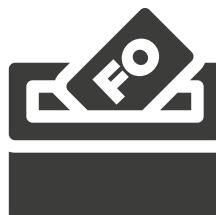
- FO défend les droits des assistant(e)s maternel(le)s et des salarié(e)s du particulier employeur auprès des ministères concernés, des PMI, des conseils départementaux, de la Direction générale de la Cohésion sociale, mais aussi dans les branches, à travers les conventions collectives nationales des assistant(e)s maternel(le)s et des salarié(e)s du particulier employeur.
- FO s'est engagé à améliorer leurs compétences au travers de la formation professionnelle et a collaboré, dans le cadre de la commission du dialogue social, à la rédaction d'un guide de déconfinement pour les professionnels du secteur.

INFO ASSMAT

Pour les assistant(e)s maternel(le)s, FO réclame à Pajemploi un véritable bulletin de salaire par enfant pour éviter notamment les trop-perçus de Pôle emploi.

FO : le syndicat 100 % famille

FO défend au mieux les intérêts des assistant(e)s maternel(le)s et des salarié(e)s du particulier employeur et met à leur disposition un accès privilégié à ses différents services, notamment un accès libre et gratuit à un CE en ligne pour elles et eux et leurs familles.



**Je donne ma voix à FO qui négocie mes droits
et défend mes conditions de travail.**

**S'abstenir de voter FO,
c'est laisser la place aux autres syndicats !**

JE VOTE 100 % FO !



uniprédoyance

Santé et Prévoyance,
Action sociale et Services,
nous avons tant à partager



S A N T É • P R É V O Y A N C E

Votre protection sociale,
c'est notre métier !

Pour toute information : contact@uniprevoyance.fr

www.uniprevoyance.fr

FORMATION

La plateforme téléphonique d'IPERIA vous accueille gratuitement :

- du lundi au jeudi de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30
- le vendredi de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 16h45 au **0800 820 920**

Vous trouverez les catalogues de formation de branches sur notre site internet
www.assistantematernelle.info ou www.salarieduparticulieremployeur.info

Formation continue

*Vous nous l'aviez demandé, nous l'avons fait
 avec la validation de tous les partenaires sociaux*



A partir du 1er janvier 2021, les salariés et les assistants maternels du particulier employeur qui partiront en formation dans le cadre du plan de développement des compétences recevront directement les rémunérations et les frais de vie auxquels ils peuvent prétendre pendant la formation. Les particuliers employeurs resteront partie prenante du processus en recevant une information leur indiquant la réalisation de l'opération.

« Apprendre c'est vouloir progresser, c'est être animé d'une passion, d'une soif intense de découverte. »

Jiddu Krishnamurti



PASS Solidarité TPE

Faites des économies au quotidien !



La crise sanitaire a gravement impacté les revenus, les emplois et l'avenir des salariés des TPE (Très Petites Entreprises de moins de 11 salariés), mais également des précaires et des emplois de la famille. **Dans ce contexte, FO a souhaité vous apporter son soutien.**

Le PASS Solidarité TPE, c'est un accès **100 % gratuit*** à une plate-forme Avantages, réservée normalement aux adhérents. Bénéficiez, vous et votre famille, d'une boutique en ligne avec des réductions sur des milliers d'offres, d'un service en ligne de formation à l'orthographe, d'un service de géolocalisation d'offres d'emploi et également d'une assistance juridique téléphonique gratuite.

Connectez-vous dès maintenant sur
www.avantagespourtous.com

Retrouvez aussi sur toute l'actualité de votre profession sur notre site : www.tpe.fgtafo.fr

*Jusqu'au 31 mars 2021



Disponible sur
 Google play

Disponible sur
 App Store

La FGTA-FO, en partenariat avec les Fédérations de la Métallurgie, de la Pharmacie, cuir et habillement, et Employés et Cadres.

FO
la force syndicale

#NOUVEAU SYNDICAT

UN NOUVEAU SYNDICAT FO POUR LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S DE L'ÎLE DE LA RÉUNION

Propos recueillis par Emmanuel Guy

Entretien avec Amandine Fontaine, fondatrice du SAMFOR (Syndicat des Ass-mat FO Réunion).

**Bonjour Amandine****Quand et pourquoi as-tu éprouvé le besoin de créer le syndicat ?**

Le syndicat a été créé en février 2020. L'idée était de créer une organisation de défense des assistant(e)s maternel(le)s alternative à celle déjà existante. Ce besoin est lié au fait que l'autre syndicat s'occupe principalement des assistants familiaux. Et puis, avec la crise du Covid, tout s'est accéléré et le besoin d'avoir un syndicat qui soit vraiment là pour répondre aux questions des assistant(e)s maternel(le)s s'est imposé de lui-même. Il est frappant de voir que les assistant(e)s maternel(le)s ne connaissent pour ainsi dire pas leurs droits et sont donc facilement exploitables par des parents employeurs peu scrupuleux. Mon travail consiste à les informer sur leur convention collective et les aider à se défendre non seulement vis à vis de l'employeur mais aussi de certaines PMI qui ont des pratiques très limites et profitent aussi de la méconnaissance juridique des assistant(e)s maternel(le)s.

Comment le SAMFOR agit-il en période de crise sanitaire ?

Comme en métropole, les assistant(e)s maternel(le)s se sont senti(e)s abandonné(e)s par les pouvoirs publics. De ce point de vue, le Covid a fait beaucoup de pub à notre syndicat. Beaucoup d'assistant(e)s maternel(le)s nous ont connu grâce au Covid et aux bulletins d'information que je postais le plus souvent possible sur la page Facebook du syndicat. Cette situation de crise a aussi créé un lien de solidarité très fort entre nous et je pense que le rôle du SAMFOR est aujourd'hui perçu comme une évidence.

Ton conjoint est lui-même assistant maternel, est-ce que le fait d'être un couple change le comportement des parents employeurs ?

Avant, David était dans le bâtiment. À force de me voir travailler à la maison avec les enfants, il m'a dit son désir de devenir lui aussi assistant maternel pour qu'on puisse travailler ensemble. Le chemin

n'a pas été évident car une puéricultrice nous a mis des bâtons dans les roues. Elle n'acceptait pas qu'il exerce en tant qu'un homme. Face au refus de lui donner son agrément, nous avons trouvé une échappatoire qui a consisté à créer une MAM ce qui nous a permis de changer de puéricultrice. Les rapports se sont inversés du jour au lendemain, et c'est la fierté d'avoir pour la première fois un homme au sein d'une MAM qui l'a emporté. En 2018, nous avons quitté la MAM et avons commencé à travailler à la maison. Le fait d'être d'exercer ensemble donne évidemment le sentiment d'être une famille d'accueil. Les parents apprécient. D'abord parce que les gens à la réunion sont très familles, ensuite parce que d'avoir deux personnes à la maison est quelque chose qui rassure les parents. Et du coup, ça renforce le lien avec les parents on a parfois l'impression de faire tous un peu partie de la même famille.

#PRIX

UN PRIX POUR NOTRE CAMARADE FO DE TROYES



Céline Picolo, cofondatrice du syndicat départemental FO de l'Aube vient d'être récompensée par l'association "Agir pour la petite enfance".

Un prix amplement mérité qui souligne l'implication et la créativité de notre collègue. Six mille candidat(e)s étaient en lice pour seulement vingt-neuf lauréats

retenus dans les différentes catégories. Intitulé les "Élémenturiers troyens" le projet de Céline a su retenir l'attention du jury comme il a passionné les enfants dont elle assure l'accueil.

Un atelier ludique et original pour celle qui défend l'éducation positive et le respect des émotions de l'enfant. Connue

pour sa douceur et sa tolérance, la "nounou en or" comme certains l'appellent déjà sait aussi s'engager pour les autres comme le prouve son action auprès du syndicat FO de Troyes.

**Contact Céline PICOLO
07 82 53 72 31**

Tout au long de cette difficile période que nous continuons de traverser, nous nous sommes efforcés de maintenir l'ensemble de nos publications et même d'en ajouter de nouvelles au grès de l'actualité et de votre besoin croissant d'information face à la crise. Vous trouverez ici le récapitulatif de l'ensemble de nos publications.

RESTEZ INFORMÉ(E)S



Guide des Assistant(e)s maternel(le)s



Guide des Salariés du Particulier Employeur



Livret rémunération

LA CRISE SANITAIRE

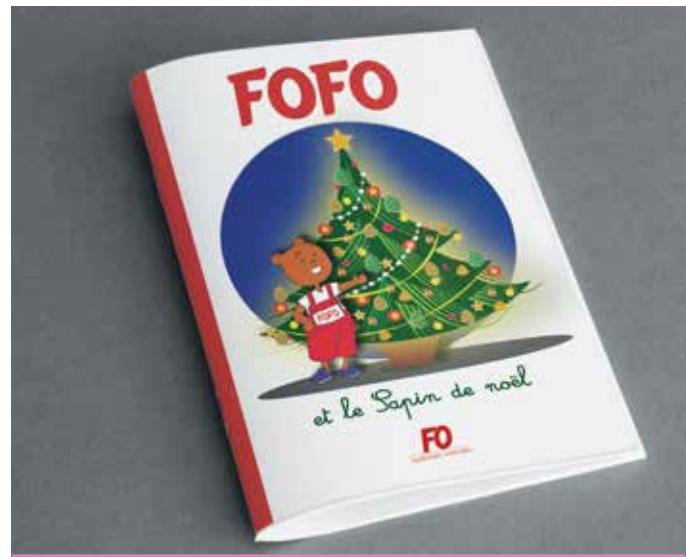
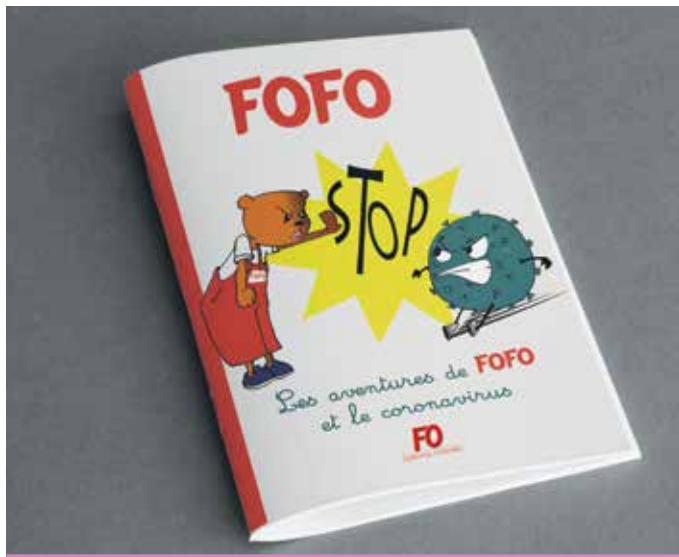


Recueil des Assistant(e)s maternel(le)s



Affiche sur les gestes barrières

FOFO VOUS ACCOMPAGNE

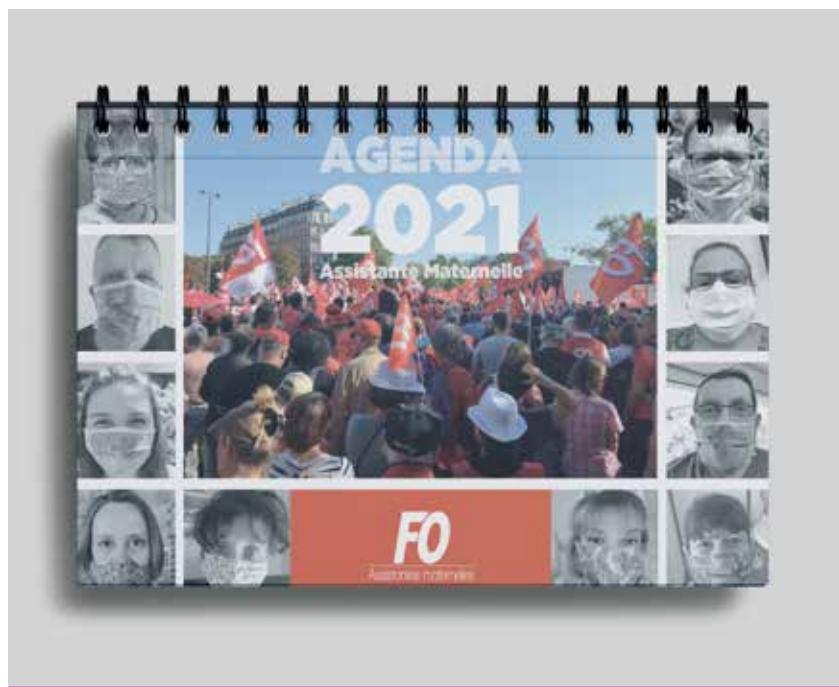


Les aventures de FOFO

PRATIQUE



Guide référenciel



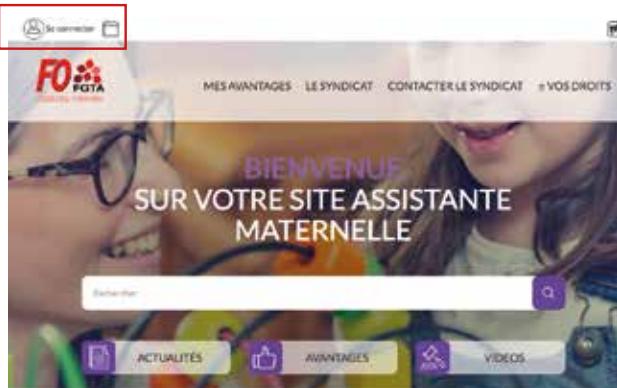
Agenda 2021

COMMENT CRÉER SON COMPTE DANS L'ESPACE ADHÉRENT ?

EN TANT QU'ADHÉRENT(E),
vous pouvez vous inscrire sur l'espace dédiée aux assistant(e)s maternel(le)s
sur le site www.assistantematernelle.info
ou aux Salariés du Particulier Employeur
sur le site www.salarieduparticulieremployeur.info

VOICI UN RAPPEL DE LA MARCHE À SUIVRE POUR CRÉER VOTRE COMPTE :

- Allez sur le site internet
- Cliquez sur "Se connecter" en haut à gauche du site



- Cliquez sur "Créer un compte" en bas du pavé de l'identification



- Puis, créez un mot de passe, le confirmer et remplissez tous les champs avec un *rouge



- Attention, il faut bien saisir le code noté dans le pavé, en respectant les minuscules et majuscules ce code change à chaque connexion



- Puis validez



- Vous recevrez alors un email qui confirmera votre inscription.
 Attention : vous n'aurez accès au site que lorsque vous recevrez l'email de confirmation de votre inscription.

Vous pourrez alors bénéficier de toutes les informations sur votre métier, vos droits, vos salaires...

Profitez

#DejAlaCarte

**Payez au centime d'euro près,
mangez au restau ou au bureau,
profitez d'une pause déjeuner
entre collègues !**



- Paiement au centime près
- Plateformes de livraison
- Organisation de déjeuner
- Paiement Mobile

ticketrestaurant.fr

**PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE
SERVICES,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.**



**ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?**

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES